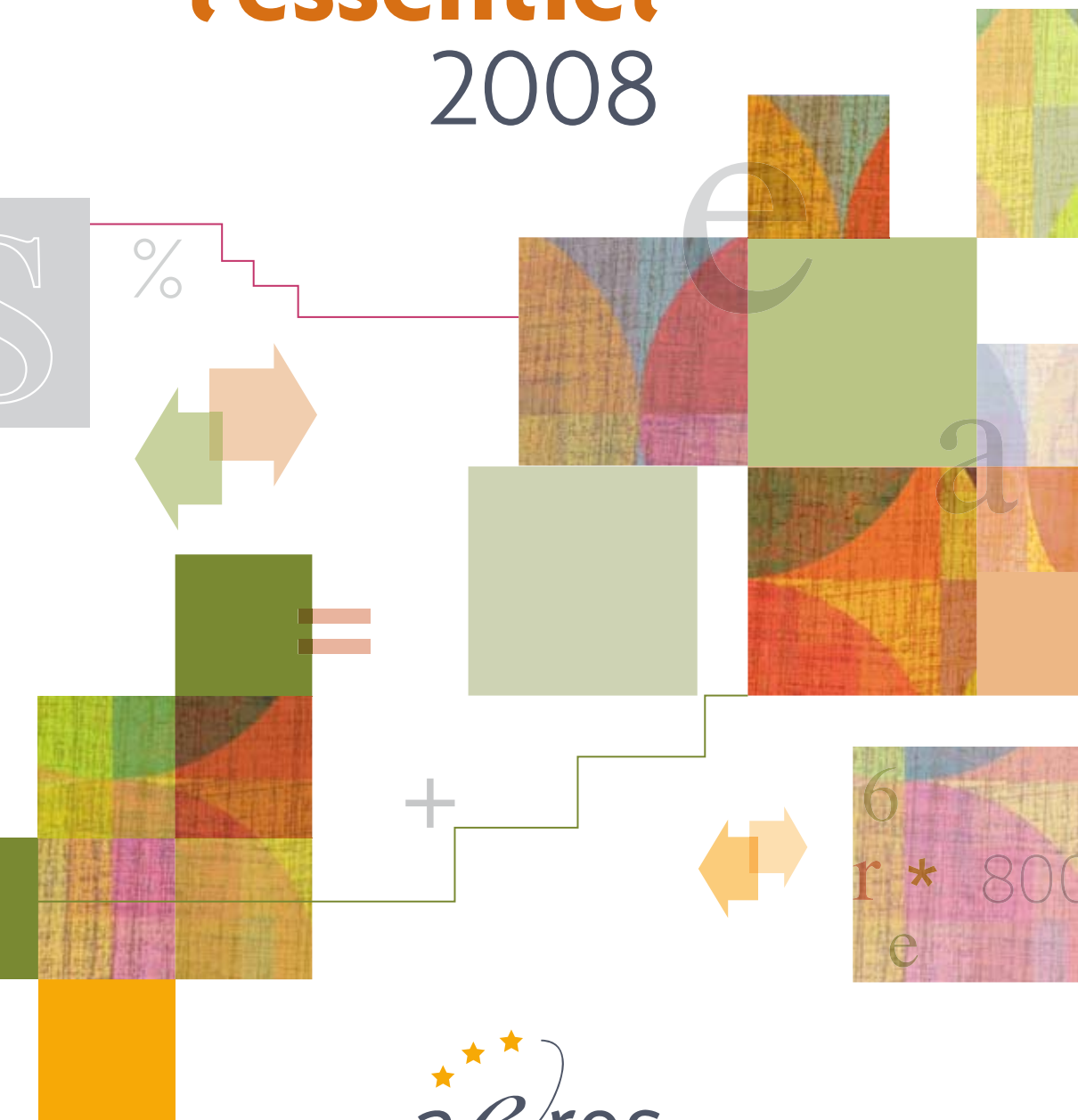
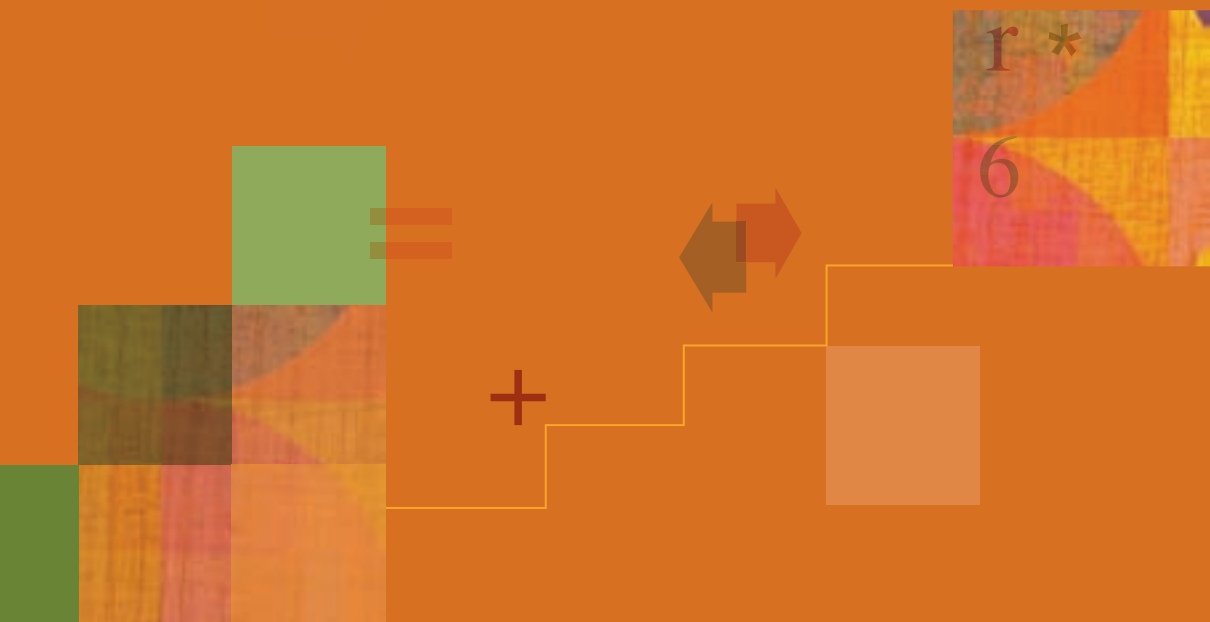


Pour aller à l'essentiel 2008





L'AERES, an II

1. Évaluation des activités d'enseignement et de recherche des établissements **4**

L'offre de formation
La recherche
Les établissements et les organismes

2. Travail sur les processus et les méthodes **12**

Démarche qualité
Retours d'expérience
Formation des délégués scientifiques,
des experts et des personnels

3. Les moyens de l'AERES **13**

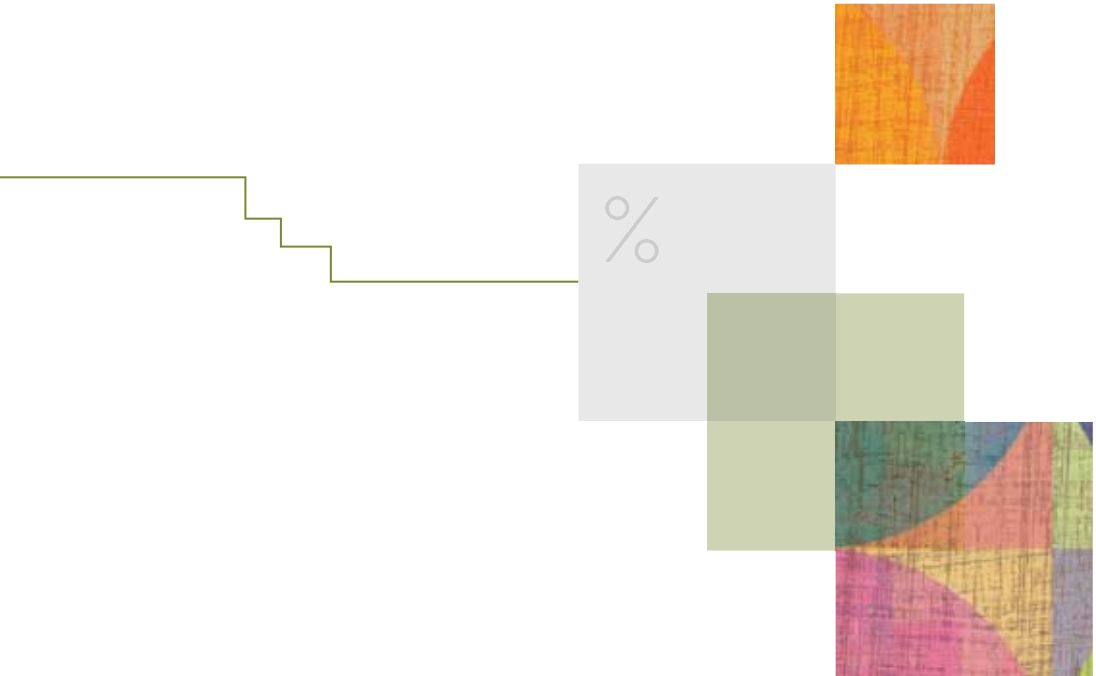
Les ressources humaines
Les ressources budgétaires

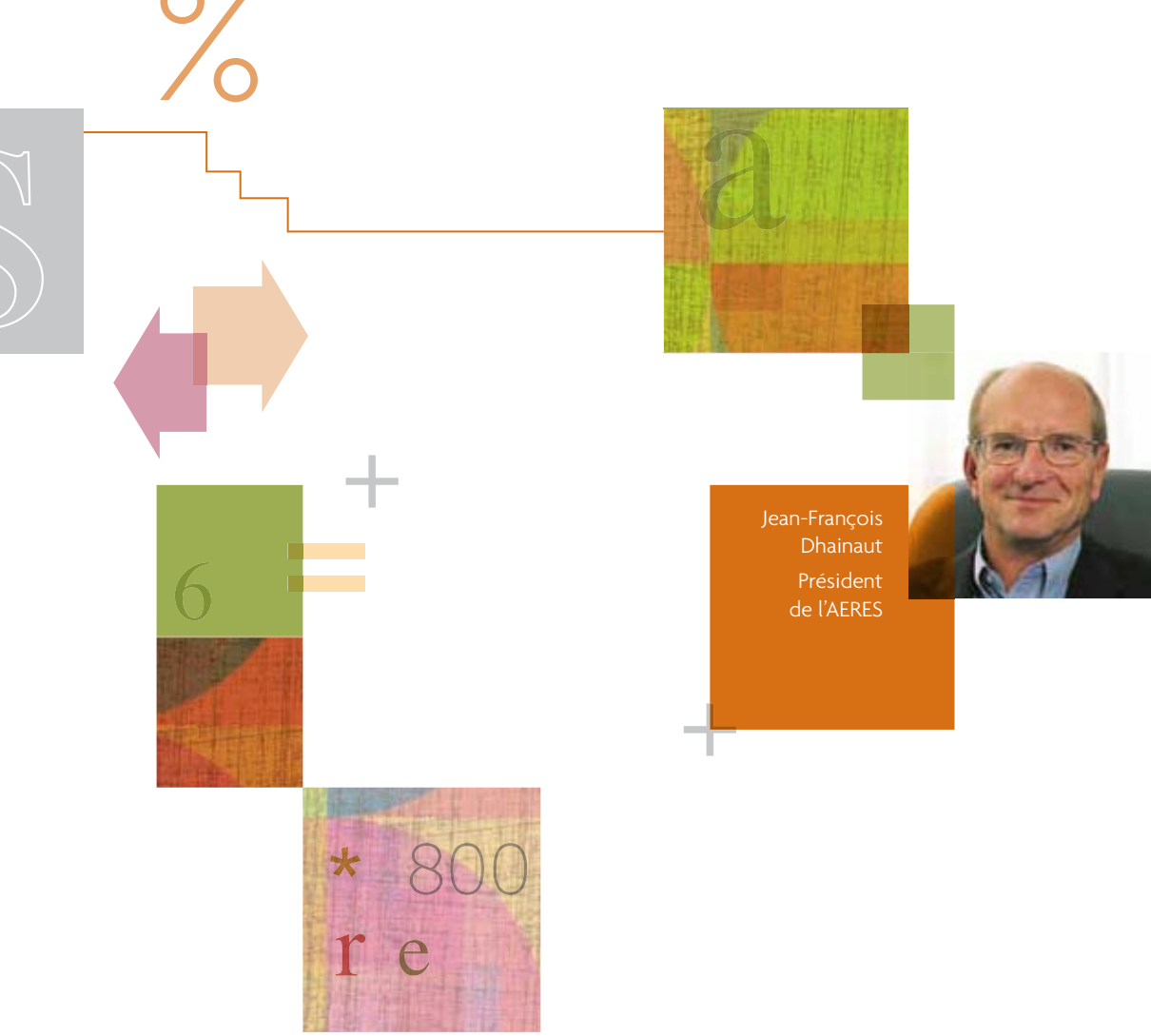
4. Conclusion – Exercice 2008 **15**

Le Conseil de l'AERES **16**

INSTALLÉE EN MARS 2007, L'AERES EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE (AAI). Elle réalise **l'évaluation** des établissements et des organismes, des unités de recherche, des formations et des diplômes de l'enseignement supérieur, dans une **approche intégrée** qui fait son originalité.

Sa création s'inscrit dans la dynamique qui a conduit à élargir **l'autonomie** des établissements d'enseignement supérieur.





L'AERES, an II

Pour la première fois, en 2008, l'évaluation conjointe des formations, des unités de recherche et des établissements d'enseignement supérieur d'une même vague contractuelle, la vague C, correspondant à l'Alsace, la Lorraine et la moitié de l'Île-de-France, a été effectuée. Autre première : l'évaluation de deux organismes de recherche, le CEMAGREF et l'INSERM.

Autorité administrative indépendante, l'AERES a montré ainsi sa capacité à exercer l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par la loi ; elle fournit aux évalués et à leurs tutelles les éléments nourrissant leur dialogue et facilitant la prise de décision.

L'AERES a poursuivi ses efforts en vue de fiabiliser ses méthodes et ses critères. Des guides adaptés à chaque type d'évaluation ont été établis en tenant compte des retours d'expériences.

Afin de situer clairement les activités de l'AERES dans une perspective européenne et internationale, le développement d'une démarche qualité a permis d'engager le processus d'évaluation externe nécessaire à la reconnaissance par des instances européennes⁽¹⁾ de management de la qualité.

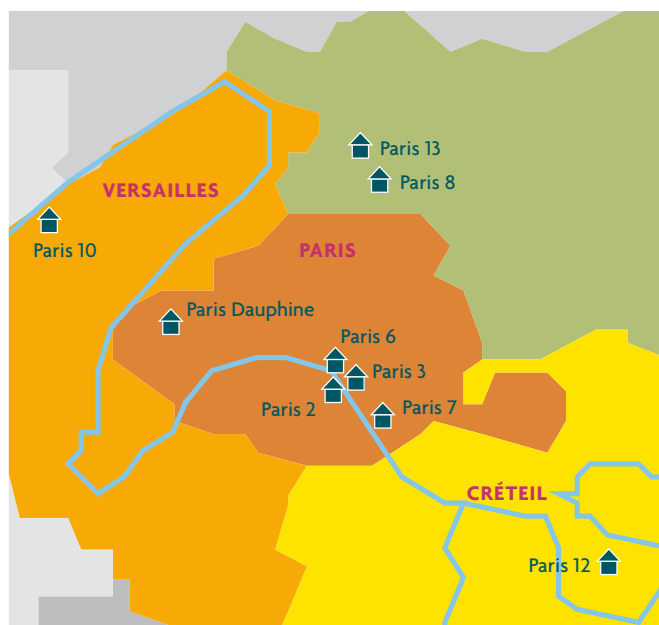
Jean-François Dhainaut

(1) Association européenne pour le management de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), et Registre européen du management de la qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR).

1 ÉVALUATION des activités d'enseignement et de recherche des établissements

L'AERES évalue les établissements contractualisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en quatre vagues quadriennales A, B, C et D. L'agence suit ce cycle pour la majorité des structures évaluées. En 2008, les universités concernées par les évaluations de l'agence étaient celles de la vague C.

■ ACADÉMIES DE PARIS, DE CRÉTEIL ET DE VERSAILLES



ACADÉMIES DE NANCY-METZ ET DE STRASBOURG



L'offre de formation

1. Les licences (L)

L'évaluation a concerné 11 établissements⁽¹⁾ et 270 mentions ; 124 ont reçu la note A (46%), 112 la note B (42%) et 34 la note C (12%).

Les points à améliorer concernent :

- l'adéquation des formations aux attentes du milieu socioprofessionnel ;
- la démarche « compétences » ;
- le suivi du parcours des étudiants ;
- l'évaluation des enseignements avec la participation des étudiants ;
- l'autoévaluation de l'offre de formation.

2. Les masters

Cette vague (348 mentions de master) se caractérise par une forte représentation des sciences humaines et sociales (73%). En termes de notation, le rapport entre les notes A et les notes B⁽²⁾ est équilibré en sciences dures (SD) et sciences humaines et sociales (SHS) alors qu'en sciences du vivant (SDV), la proportion de A est plus faible.

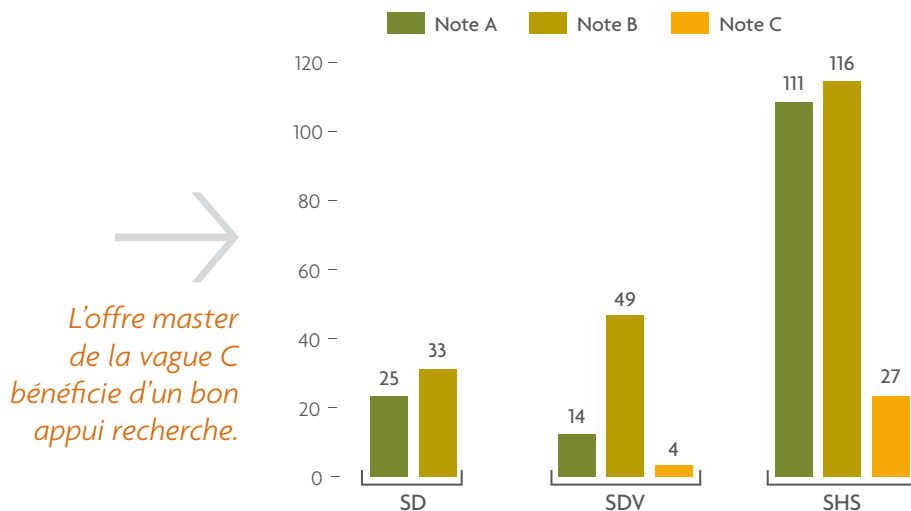


Les experts ont noté que la construction de L1 à L3 est sensiblement moins tubulaire qu'auparavant et que la spécialisation des cursus est progressive. Les établissements se sont efforcés de mieux structurer leur offre de formation.

(1) Metz, Mulhouse, Nancy 1, Nancy 2, Paris 2, Paris 3, Paris 6, Paris 7, Paris 10, Paris 12, Strasbourg 1, Strasbourg 2, Strasbourg 3, auxquelles s'est ajoutée l'université de Corse. À noter : les licences de Paris 12 n'ont pas été évaluées avec la vague C, les dossiers n'étant pas parvenus ; elles seront évaluées au tout début de la vague D.

(2) À noter : le système de notation diffère de celui appliqué aux unités de recherche.

VAGUE C - ÉVALUATION DES FORMATIONS DE MASTER : RÉPARTITION DES NOTES



L'offre master de la vague C bénéficie d'un bon appui recherche.

Les principaux points à améliorer sont :

- le nombre parfois excessif de spécialités par mention, qui nuit à la visibilité de l'offre de formation ;
- le nombre élevé de cohabilitations sans justification pertinente ;
- le suivi du devenir des étudiants ;
- l'évaluation des enseignements avec la participation des étudiants.

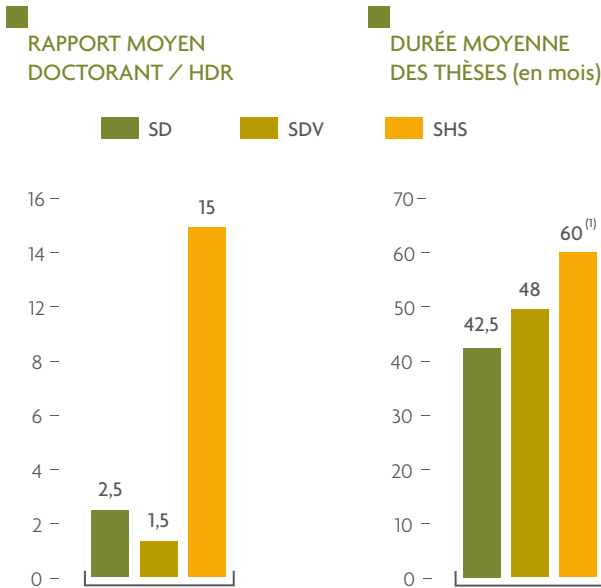
3. Les écoles doctorales

Parmi les 69 écoles doctorales évaluées⁽¹⁾, 24 l'ont été en SD, 11 en SDV et 34 en SHS. Un écart important du taux d'encadrement des doctorants et de la durée des thèses est noté entre les différents domaines scientifiques.

Sont encore jugés insuffisants :

- les moyens en personnels et en locaux mis à disposition par les établissements ;
- l'assiduité des étudiants aux formations complémentaires ;
- le suivi du devenir des doctorants et l'évaluation de la qualité de l'encadrement.

(1) Auxquelles s'est ajoutée l'EHESP.



Un trait positif commun se dégage des rapports : l'adossement à la recherche a été évalué comme d'excellente qualité.

La recherche

Sur les 666 unités de recherche (UR) évaluées, l'analyse a été centrée sur le positionnement scientifique pour mettre en lumière l'originalité et la compétitivité des UR. Pour aider les unités à améliorer la qualité de leur production scientifique, les experts ont suggéré des synergies avec d'autres acteurs et une participation à des réseaux. Pour une grande partie des UR, les experts recommandent une politique plus exigeante en termes de publications, privilégiant les journaux reconnus au plus haut niveau. De même, il est souvent suggéré aux UR de rechercher plus de financements de l'ANR⁽²⁾ et de l'UE⁽³⁾, par exemple.

Dans les rapports d'évaluation, une attention particulière a été portée à la valeur ajoutée par la participation des équipes à la vie du laboratoire. En SD, la dimension collective est souvent relevée comme un point fort favorable tant à la production scientifique qu'à la formation des doctorants. Pour les SHS, l'analyse s'est concentrée sur l'existence de séminaire(s) actif(s). En SDV, c'est la motivation et l'implication des personnels d'accompagnement de la recherche que de nombreux comités ont relevé.

(1) En SHS, parmi les doctorants pris en compte, figurent les étudiants salariés.

(2) Agence nationale de la recherche.

(3) Union européenne.

Par domaine scientifique, la répartition des notes est la suivante :

Domaine scientifique	Nombre d'UR ou d'équipes évaluées	A+	A	B	C
SD	181 UR	28,2%	43,6%	23,8%	4,4%
SDV	754 équipes	19,4%	42,6%	30,8%	7,2%
SHS	253 UR	16,2%	28,9%	40,3%	14,6%



L'orientation de la démarche d'évaluation a conduit l'AERES à définir pour la prochaine vague quatre critères de notation :

- > la qualité scientifique et la production ;
- > le rayonnement et l'attractivité ;
- > la stratégie, la gouvernance et la vie du laboratoire ;
- > l'appréciation du projet.

La prudence s'impose au moment d'interpréter ces données, notamment quand on compare des domaines différents dans lesquels la proportion d'équipes d'accueil par rapport aux unités mixtes de recherche, plus structurées et plus expérimentées, diffère sensiblement. Le bilan dressé à la fin de la campagne 2008 a également révélé que la diversité des critères d'évaluation selon les domaines de recherche constitue un axe d'amélioration important de la comparabilité des évaluations.

Les établissements et les organismes

1. Seize universités⁽¹⁾

a. Description des universités

La vague C se caractérise par la grande diversité des universités.

Dans les quatre universités scientifiques et médicales, les points forts sont représentés par :

- > la qualité et la stratégie en matière de recherche sans que la valorisation atteigne le même niveau de qualité ;
- > la solidité du lien enseignement - recherche est, du moins en partie, responsable de la qualité de l'offre de formation, mais le suivi de l'insertion professionnelle est à améliorer ;
- > la gestion administrative est notée positivement dans trois établissements sur quatre.

Les points forts des cinq universités à dominante langues et sciences humaines apparaissent dans le champ de la formation. Dans quatre établissements sur cinq, la politique de la recherche et la gestion des ressources humaines sont des points à améliorer.

(1) Paris 2, Paris 3, Paris 6, Paris 7, Paris 8, Paris Dauphine, Paris 10, Paris 12, Paris 13, Metz, Nancy 1, Nancy 2, Mulhouse, Strasbourg 1, Strasbourg 2, Strasbourg 3.

Les quatre universités pluridisciplinaires ont pour caractéristique commune une implication forte dans l'insertion professionnelle.

Les trois universités du groupe droit, économie et gestion présentent un fort contraste entre la qualité de la formation et l'insuffisante structuration des activités de recherche, d'une part, et la faiblesse de leur stratégie internationale, d'autre part.

b. Organisation et pilotage

Ces universités partagent un certain nombre de points à améliorer, en particulier concernant leur pilotage.

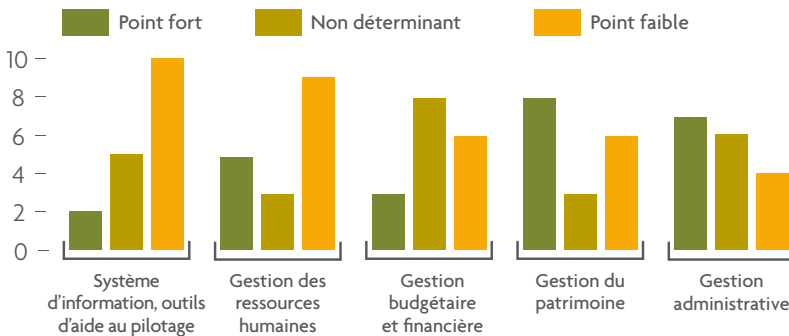
En effet, peu d'universités se sont dotées d'un outil de pilotage et d'aide à la décision politique (5/16), même si nombreuses sont celles qui annoncent la création de tels instruments. La mise en place d'un conseil d'orientation stratégique reste rare (3/16). Les universités qui l'ont mis en place s'en félicitent pourtant.

Un problème récurrent auquel sont confrontés les établissements est de trouver un juste équilibre entre le pouvoir « historique » des disciplines représentées par les composantes et celui plus récent des instances centrales de l'université.



*Émergence
d'une logique
d'établissement.*

GOUVERNANCE ET GESTION DES UNIVERSITÉS DE LA VAGUE C



2. Cinq écoles d'ingénieurs ⁽¹⁾

L'observation dominante est le constat d'une direction forte en place depuis de nombreuses années. Une autre caractéristique relevée dans les rapports est l'active participation des professionnels et des anciens élèves dans les conseils.

(1) ENI de Metz, ENSC de Paris, SupMéca de Paris, INP de Lorraine, INSA de Strasbourg.

Cette présence est tenue pour garante de l'adéquation des contenus des formations aux besoins des employeurs. En effet, la formation constitue un des points forts des écoles d'ingénieur.

Les activités de recherche dépendent, dans leurs orientations et leur financement, de commandes émanant essentiellement du milieu industriel, correspondant à des expertises ou prestations de service. Les écoles doivent accentuer leur effort de recherche finalisée avec le soutien accentué de la recherche amont.

3. L'Université Saint-Joseph de Beyrouth

C'est la première évaluation par l'AERES d'un établissement qui n'appartient pas à l'enseignement supérieur français.

Il s'est agi de délivrer, à la demande de l'établissement, un avis public sur le niveau de confiance que l'agence accorde à la capacité de cette université d'atteindre et maintenir les références académiques de qualité de ses formations et de sa recherche, et non plus d'aider à l'amélioration des performances et à la contractualisation avec l'État.

4. Deux organismes de recherche

a. Le CEMAGREF

Les questions majeures concernaient la fragmentation du CEMAGREF en de nombreuses directions régionales⁽¹⁾ et son positionnement par rapport aux autres organismes dépendant des ministères en charge de la Recherche et de l'Agriculture, alors qu'une grande partie de ses activités relève plus des politiques publiques portées par le ministère de l'Écologie.

Les experts ont salué le remarquable modèle d'organisation permettant des partenariats régionaux dynamiques disposant de moyens adéquats, source d'une recherche interdisciplinaire identitaire en lien direct avec les unités mixtes de recherche et les pôles de compétitivité, et de multiples implications dans l'enseignement supérieur.

Les experts ont relevé plusieurs points à améliorer : se fondant sur le potentiel constaté, ils suggèrent que le CEMAGREF ne doit plus craindre d'être absorbé, mais s'affirmer comme un promoteur d'idées et une pépinière de leaders scientifiques dans ses domaines de compétences, tant auprès des ministères⁽²⁾ que des industries.



Le CEMAGREF doit s'affirmer comme un promoteur d'idées et une pépinière de leaders scientifiques.

(1) Les unités de recherche du CEMAGREF sont rattachées à neuf centres ou directions régionales situées à Antony, Rennes, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Montpellier, Aix-en-Provence, Grenoble, Lyon, Nogent-sur-Vernisson.

(2) MESR, MinAgri, MEEDAT.

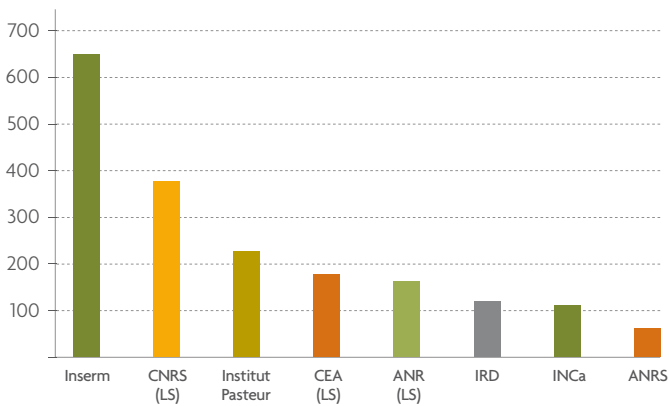
b. L'INSERM

L'évaluation de l'INSERM répondait à une commande conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de celui de la Santé, vis-à-vis de son organisation et de son fonctionnement, mais aussi de son rôle de coordinateur de la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé⁽¹⁾.



Les unités INSERM se situent à un niveau de classe mondiale dans plusieurs disciplines.

LE BUDGET⁽²⁾ DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ DANS LES DIVERS ORGANISMES DE RECHERCHE (en M€)



Le comité a constaté que les unités INSERM sont productives et se situent à un niveau de classe mondiale dans plusieurs disciplines et que la capacité de transfert de cet organisme s'est récemment améliorée.

Toutefois, il constate aussi que l'INSERM est une structure à gouvernance complexe avec des coûts administratifs élevés.

Dans un paysage de la recherche en sciences de la vie très éclaté, l'INSERM ne représente que 40% des financements.

Les experts sont sensibles aux efforts de son directeur pour coordonner les activités des différents acteurs mais suggèrent des réformes plus audacieuses.

(1) Les conclusions du rapport ont été présentées lors d'une conférence de presse le 13 novembre 2008 (Cf. site de l'AERES : <http://www.aeres-evaluation.fr>).

(2) Les données ont été fournies par les organismes.

2 TRAVAIL

sur les processus et les méthodes

Démarche qualité

2008 a été l'année de la mise en place d'une démarche qualité qui a conduit à l'élaboration d'un référentiel, base commune à tous les services de l'AERES. L'objectif est d'améliorer les méthodes à partir des retours d'expérience et sur la base des pratiques recommandées par les références et les lignes directrices européennes⁽¹⁾.

Retours d'expérience

De l'ensemble des observations des chefs d'établissements se dégage une impression positive indiscutable: les rapports d'évaluation jouent un rôle stimulant:

- ils aident l'établissement à percevoir et à identifier ses forces et ses faiblesses;
- ils aident les responsables à soulever en interne des questions difficiles;
- ils suggèrent des pistes que l'établissement pourrait emprunter.

Formation des délégués scientifiques, des experts et des personnels⁽²⁾

Un des objectifs poursuivis était de favoriser l'acquisition d'une culture commune sur les missions et les méthodes de l'AERES, les standards européens, l'articulation des travaux des trois sections de l'agence et l'outil (GED)⁽³⁾ pour assurer la gestion électronique des données.

Au vu de l'évaluation très positive effectuée auprès des participants, ces actions de formation seront poursuivies et étendues aux présidents des comités d'experts.

(1) Telles qu'elles ont été fixées dans la déclaration de Bergen faite en 2005 par les ministres de l'Enseignement supérieur des pays adhérant au processus de Bologne (dont le nôtre).

(2) Actions mises en place pour les évaluations des établissements contractant avec le MESR pour la période 2010–2013 et que l'AERES a évalué au cours du premier semestre 2009.

(3) Gestion électronique des données.

3 LES MOYENS de l'AERES

Les ressources humaines

Pour mener à bien ses missions, l'AERES s'appuie sur des personnels administratifs et scientifiques.

Elle a connu en 2008 une forte augmentation de ses effectifs administratifs (de 43,5 à 58,8 ETP⁽¹⁾).

En 2008, l'agence compte 95 délégués scientifiques (70 enseignants, 25 chercheurs), répartis de façon équilibrée selon les domaines scientifiques et les régions.

Les ressources budgétaires

Premier exercice complet pour l'AERES, l'année 2008 a été marquée par :

- › la forte augmentation de l'activité de l'agence accompagnée par un soutien accru de l'État ;
- › le déploiement de procédures et d'outils permettant de réduire les délais de traitement des dépenses et d'améliorer leur suivi ;
- › de nouvelles dispositions réglementaires spécifiques facilitant, notamment, la prise en charge des experts intervenant pour le compte de l'agence ;
- › la modification du décret d'organisation de l'AERES qui fait désormais du président de l'agence l'ordonnateur non seulement des dépenses, mais aussi des recettes.

(1) Équivalent temps plein.

DOTATION ET RÉPARTITION DES DÉPENSES

	Total dotation 2008	Crédits de paiement consommés	Répartition des dépenses 2008 en %
TITRE II			
Rémunérations permanents		4 041 187	31,18%
Indemnités d'expertise		1 668 366	12,88%
Sous-total titre II	5 729 000	5 709 553	44,06%
HORS-TITRE II			
Déplacements Missions		2 606 681	20,11%
Locaux (loyer, et charges, gardiennage, travaux)		3 548 334	27,38%
Informatique		358 813	2,77%
Divers fonctionnement		736 500	5,68%
Sous-total hors titre II	7 295 420	7 250 328	55,94%
TOTAL GÉNÉRAL	13 024 420	12 959 881	100 %

4 CONCLUSION

Exercice 2008

Forte de son concept original, l'évaluation intégrée, l'AERES consolide sa présence dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'accueil reçu par les rapports d'évaluation et les échos qu'ils suscitent montrent que le travail de l'agence s'intègre progressivement dans la réflexion que conduisent les établissements et les organismes.

Au moment où les universités accèdent aux compétences qui découlent de l'élargissement de leur autonomie, l'agence souhaite renforcer ses relations avec elles comme avec l'ensemble des parties prenantes pour conduire des évaluations mieux centrées sur leurs nouveaux impératifs.

L'AERES ne nourrit pas seulement d'ambition au niveau national; elle entend confirmer sa place parmi les agences européennes d'évaluation. C'est pourquoi elle soumettra en 2010 un dossier de demande de renouvellement à l'ENQA et d'inscription à l'EQAR.

LE CONSEIL de l'AERES

Président

Jean-François Dhainaut, professeur,
Université Paris Descartes (Paris-V)

Personnalités qualifiées

Édouard Bard, professeur, Collège de France

Bénédicte Fauvarque-Cosson, professeure,
Université Panthéon-Assas (Paris-II)

Ghislaine Filliatreau, directrice de
l'Observatoire des sciences et des
techniques

René-Paul Martin, directeur de
RPM D Conseil

Christiane Schwartz, ancienne conseillère
spéciale du directeur exécutif du groupe
France Télécom

Cécile Tharaud, présidente du directoire
d'INSERM Transfert

Philippe Thibault, professeur d'université-
praticien hospitalier, Université Pierre et
Marie Curie (Paris-VI)

Simon Thorpe, directeur de recherche,
CNRS

Membres sur proposition des directeurs ou présidents des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou des organismes de recherche

Josep M. Bricall, professeur, Université de
Barcelone, Espagne

Sébastien Candel, professeur, École
centrale de Paris et membre de l'Institut
universitaire de France

Jean-Frédéric Clerc, directeur de
la prospective, de la stratégie et de
l'évaluation à la direction de la recherche
technologique au CEA

Marie-Luce Demonet, professeure,
Université François Rabelais, Tours

Nicole El Karoui-Schwartz, professeure,
Université Pierre et Marie Curie (Paris-VI)
et École polytechnique

Alexander Kuhn, professeur, École nationale
supérieure de chimie et de physique de
Bordeaux

Patrick Netter, professeur d'université-
praticien hospitalier, Université Henri
Poincaré (Nancy-I)

Membres sur proposition des instances d'évaluation compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Christophe Blondel, directeur de recherche,
CNRS

Christiane Branlant, directrice de recherche,
CNRS

Marie-Christine Maurel, professeure,
Université Pierre et Marie Curie (Paris-VI)

Denis Menjot, professeur, Université
Lumière (Lyon-II)

Cordelia Schmid, directrice de recherche,
INRIA

Géraldine Schmidt, professeure, Université
Panthéon-Sorbonne (Paris-I)

Elisabeth de Turckheim, directrice de
recherche, INRA

Parlementaires membres de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)

Christian Gaudin, sénateur de Maine-et-
Loire

Pierre Lasbordes, député de l'Essonne



Le rapport d'activité 2008 de l'AERES
est disponible en version PDF
sur www.aeres-evaluation.fr

Adresse

20 rue Vivienne – 75002 Paris
Tél. 01 55 55 60 00
www.aeres-evaluation.fr

Contact

Service communication
Tél. 01 55 55 61 63
communication@aires-evaluation.fr

Conception et réalisation  BRIEF

Ce document est imprimé sur du papier
issu de forêts gérées durablement et ayant
obtenu une certification environnementale.
(PEFC - FCBA/08-00871)





20 rue Vivienne - 75002 Paris

www.aeres-evaluation.fr